

**RESOLUTIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 27 AVRIL 2010**

Approbation des comptes annuels statutaires et affectation du résultat

1. L'assemblée approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2009, arrêtés par le conseil d'administration et faisant apparaître un bénéfice de l'exercice de EUR 201.577.421,21.

Tenant compte du bénéfice de l'exercice 2009, du report à nouveau de l'exercice précédent de EUR 206.052.951,33 et des dotations et des reprises imputées à la réserve indisponible pour actions propres suite aux mouvements en 2009 pour un montant de EUR 63.888.541,11, le résultat à affecter s'élève à EUR 343.741.831,43.

Vu la décision prise par le conseil d'administration du 10 février 2010 de supprimer le droit au dividende des actions propres détenues par la société à la date de ce jour;

l'assemblée approuve la proposition du conseil d'affecter ce résultat comme suit :

- | | | | |
|---|---|-----|----------------|
| - | distribution d'un dividende brut par action nouvelle de EUR 0,65, à savoir : EUR 0,65 x 112.831.728 (*) | EUR | 73.340.623,20 |
| - | report à nouveau du bénéfice restant à affecter, soit | EUR | 270.401.208,23 |

(*) soit 120.000.000 actions nouvelles représentant le capital moins 7.168.272 actions propres détenues ce jour par Umicore.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 6 mai 2010.

Cette résolution est adoptée avec 34.137.962 votes pour, 320.174 votes contre et 3.657.798 abstentions.

Décharge aux administrateurs et au commissaire

2. L'assemblée donne décharge à chacun des administrateurs en fonction durant l'exercice social de 2009 pour l'exercice de son mandat au cours dudit exercice social 2009.

Cette résolution est adoptée avec 37.715.330 votes pour, 101.988 votes contre et 298.616 abstentions.

3. L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat de contrôle en 2009.

Cette résolution est adoptée avec 37.829.786 votes pour, 286.148 votes contre et 0 abstentions.

Composition du conseil d'administration et fixation des émoluments

4. L'assemblée réélit en qualité d'administrateur indépendant Madame Isabelle Bouillot pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Cette résolution est adoptée avec 38.089.334 votes pour, 25.600 votes contre et 1.000 abstentions.

5. L'assemblée réélit en qualité d'administrateur indépendant Monsieur Shohei Naito pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Cette résolution est adoptée avec 38.090.334 votes pour, 25.600 votes contre et 0 abstentions.

6. L'assemblée décide de fixer la rémunération comme suit du conseil d'administration pour l'exercice 2010 : des émoluments fixes pour un montant total de EUR 200.000 et des jetons de présence de EUR 5.000 pour le Président et de EUR 2.500 pour chaque administrateur.

Cette résolution est adoptée avec 38.113.324 votes pour, 0 votes contre et 2.610 abstentions.